

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 023-200103109-20251017-202533-DE

SLO

SIAEP DE LA ROZEILLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Autres volumes.....	11
1.6.5.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
1.8.	Modalités de tarification	11
1.9.	Facture d'eau type (D102.0)	13
1.10.	Recettes	16
2.	Indicateurs de performance	17
2.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
2.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
2.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
2.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
2.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
2.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
2.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
2.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
2.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
2.6.	Taux de réclamations (P155.1)	22
3.	Financement des investissements.....	23
3.1.	Branchements en plomb.....	23
3.2.	Montants financiers.....	23
3.3.	Amortissements	23
3.4.	Travaux réalisés en 2024.....	23
3.5.	Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable	24
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

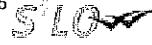
- Nom de la collectivité : SIAEP DE LA ROZEILLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alleyrat, Arfeuille-Châtain, Auzances, Beissat, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, Communauté de communes Creuse confluence (Chambonchard, Saint-Julien-la-Genête, Tardes), Fontanières, La Chaussade, La Serre-Bussière-Vieille, La Villetelle, Le Chauchet, Le Compas, Les Mars, Lioux-les-Monges, Lupersat, Magnat-l'Étrange, Mainsat, Mautes, Moutier-Rozeille, Néoux, Peyrat-la-Nonière, Pontcharraud, Poussanges, Puy-Malsignat, Reverte, Rougnat, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Domet, Saint-Frion, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Julien-le-Châtel, Saint-Maixant, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Priest, Saint-Silvain-Bellegarde, Sainte-Feyre-la-Montagne, Sannat, Sermur.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 30/11/2022 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en rgie

- rgie avec prestataire de service
- rgie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France SAS
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2023
- Date de fin de contrat initial : 31 dcembre 2037
- Date effective de fin de contrat (aprs avenant le cas échéant) : 31/12/2037
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant n°1 signé le 21 dcembre 2023 pour intérgration du tarif de la cotisation du SMIEP 23 dans les factures et des abonnés et des ventes en gros.
 - Avenant n°2 signé le 6 mars 2024 pour adhésion du SIAEP DE LA ROZEILLE au SYNDICAT DES EAUX CREUSOIS – Redevance 0,20 €/m³ ajoutée au prix de l'eau des abonnés.
 - Avenant n°-3 signé le 9 mars 2024 pour vente d'eau en gros et conditions de reversements à la collectivité.
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - Gestion du service comprenant le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la mise en service des branchements, la relève des compteurs, l'application du règlement de service, la retrocession de la part syndicale.
 - Gestion des abonnés avec l'accueil des abonnés et traitement des doléances des clients, facturation, encassements.
 - Entretien de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des accessoires du réseau, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
 - Renouvellement des branchements, des compteurs, des canalisations (si inférieur à 6 m).

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 850 habitants au 31/12/2024 (12 770 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 489 abonnés au 31/12/2024 (8 454 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Alleyrat	84	5	89	84	6%
Arfeuille-Châtain	139	8	147	147	0%
Auzances	685	109	794	792	0,3%
Beissat	36	2	38	37	2,7%
Bellegarde-en-Marche	214	32	246	249	-1,2%
Bosroger	68	4	72	71	1,4%
Brousse	20	3	23	24	-4,2%
Bussière-Nouvelle	64	7	71	71	0%
Chambonchard	59	10	69	69	0%
Champagnat	303	27	330	327	0,9%
Chard	98	6	104	103	1%
Charron	145	15	160	159	0,6%
Châtelard	32	2	34	34	0%
Fontanières	154	13	167	169	-1,2%
La Chaussade	64	7	71	71	0%
La Serre-Bussière-Vieille	106	7	113	112	0,9%
La Villetelle	119	7	126	128	-1,6%
Le Chauchet	59	5	64	64	0%
Le Compas	137	15	152	155	-1,9%
Les Mars	137	13	150	149	0,7%
Lioux-les-Monges	34	2	36	37	-2,7%
Lupersat	251	15	266	261	1,9%
Magnat-l'Étrange	204	12	216	214	0,9%
Mainsat	383	33	416	411	1,2%
Mautes	183	16	199	200	-0,5%
Moutier-Rozeille	278	26	304	301	1%
Néoux	223	20	243	240	1,3%
Peyrat-la-Nonière	312	21	333	335	-0,6%
Pontcharraud	87	3	90	92	-2,2%
Poussanges	101	12	113	113	0%
Puy-Malsignat	93	5	98	100	-2%
Reterre	164	13	177	177	0%
Rougnat	323	31	354	356	-0,6%
Saint-Alpinien	192	12	204	204	0%

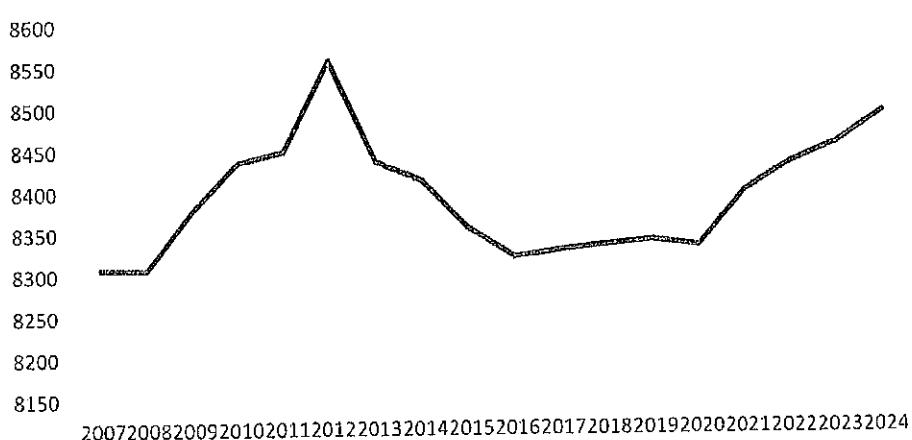
Saint-Amand	233	12	245		
Saint-Avit-de-Tardes	121	8	129	130	-0,8%
Saint-Domet	150	9	159	156	1,9%
Saint-Frion	147	8	155	155	-1%
Sainte-Feyre la Montage	80	7	87	84	3,6%
Saint-Georges-Nigremont	113	6	119	120	-0,8%
Saint-Julien-la-Genête	139	10	149	148	0,7%
Saint-Julien-le-Châtel	103	7	110	110	-0,9%
Saint-Maixant	128	9	137	136	0,7%
Saint-Maurice Près de Crocq	2	0	2	2	0%
Saint-Médard-la-Rochette	172	8	180	177	1,7%
Saint-Pardoux-le-Neuf	117	9	126	124	1,6%
Saint-Priest	140	21	161	158	1,9%
Saint-Sylvain-Bellegarde	132	14	146	147	-0,7%
Sannat	268	29	297	294	1%
Sermur	115	9	124	120	3,3%
Tardes	84	9	93	95	-2,1%
Total	7796	693	8489	8454	0,41%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,68 abonnés/km au 31/12/2024 (7,64 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,51 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 79,35 m³/abonné au 31/12/2024 (81,96 m³/abonné au 31/12/2023).

Evolution du nombre d'abonnés



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



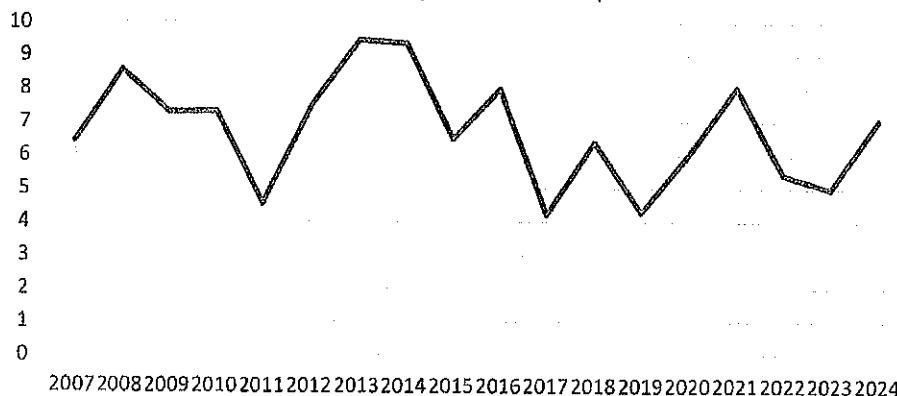
Le service public d'eau potable prélève 1 302 319 m³ pour l'exercice 2024 (1 525 722 m³ pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Captage Creux du Loup	souterraine	100 m ³ /j			
Captage Le Puy Des Vergnes	souterraine	100 m ³ /j	76 142	91 901	20.7%
Captage Mansoulet	souterraine	100 m ³ /j			
Prise d'eau sur la Rozeille	surface	8 000 m ³ /j	1 449 580	1 210 418	-16.5%
Total		8 300 m³/j	1 525 722	1 302 319	-14.64%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 7,06%.

Evolution de la part des eaux souterraines dans la production d'eau potable du syndicat en %



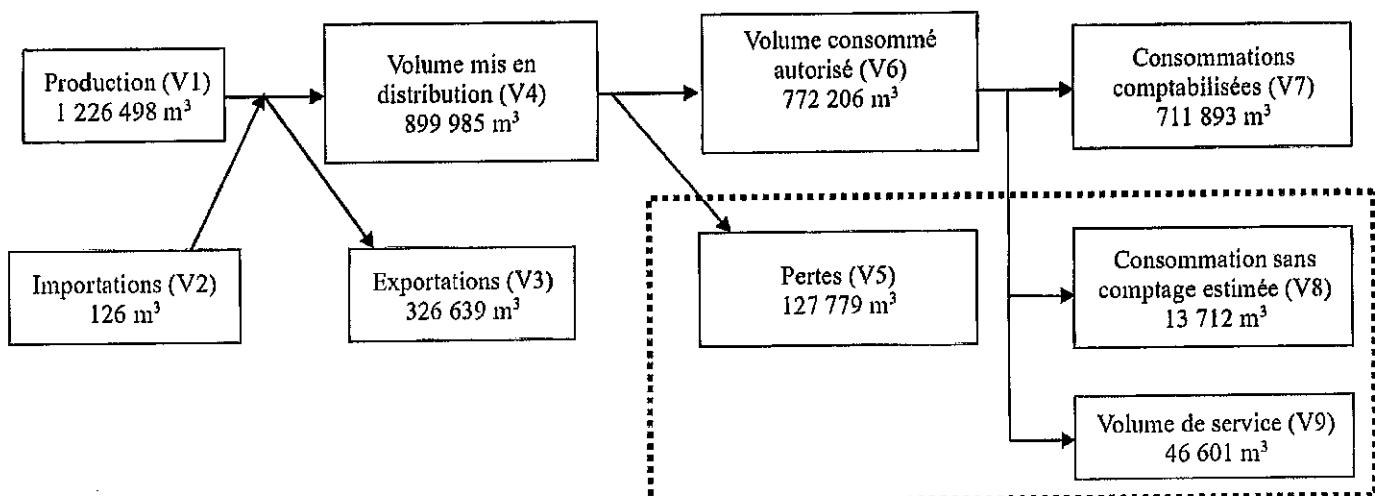
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



Le service a 2 stations de traitement.

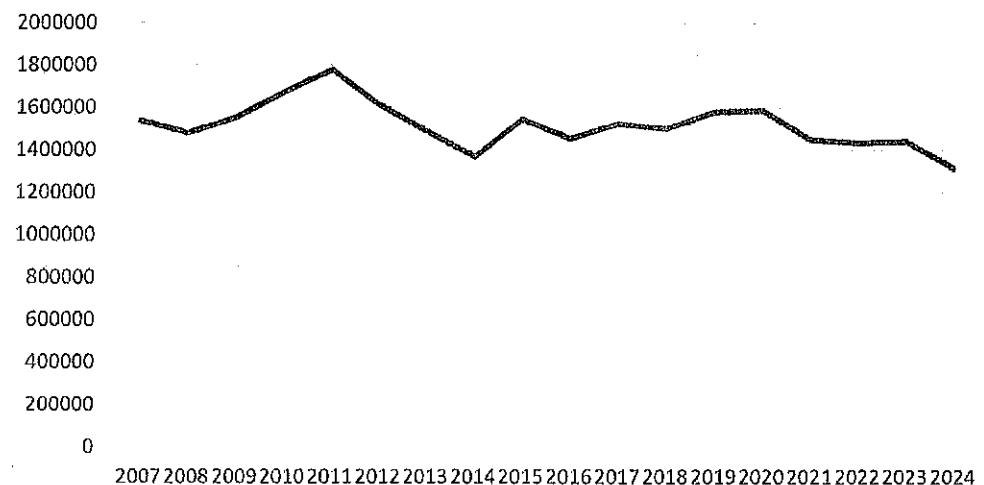
Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Magnat l'Etrange (Beissat) - 1962	8 000 m ³ /j – Filière Physico-chimique complète : Pré-ozonation, reminéralisation au lait de chaux et gaz carbonique, coagulation, flocculation sur décanteurs « Actiflo », avec chlorure ferrique et polymères, filtration sur lits de sable, traitement d'affinage par post-ozonation avec filtre à charbon actif en grain et désinfection finale au chlore gazeux.
Usine de Lachaud à Poussanges - 1963	300 m ³ /j -

Silow

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement gé

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Captage Creux du Loup	25 380	30 633	20.70%	100
Captage Le Puy Des Vergnes	25 381	30 634	20.70%	100
Captage Mansoulet	25 381	30 634	20.70%	100
Barrage de Magnat	1 367 920	1 210 418	-11.51%	80
Total du volume produit (VI)	1 444 062	1 302 319	-9.87%	99,5

Evolution du volume produit en m³



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

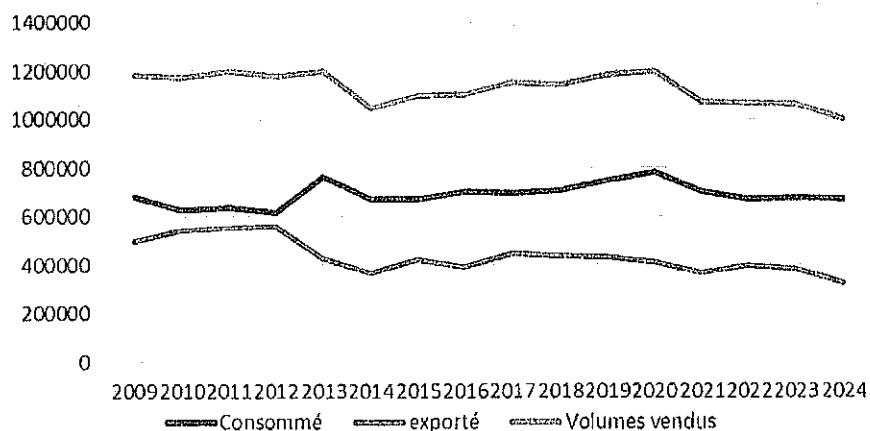
S.I.O.

ID : 023-200103109-20251017-202533-DE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	677 037	711 893	5,51%
Abonnés non domestiques			-
Total vendu aux abonnés (V₁)	677 037	711 893	5,15%
Service de la ville d'Aubusson	179 710	110 127	-38,72%
Service du SIAEP Confluence Eaux (SIAEP Eaux Chambon Budelière)	187 726	211 780	12,81%
Service du SIAEP Saint-Sulpice les Champs Vallière	2 604	911	-65,01%
Service du SIAEP Haute Vallée de la Creuse	0	0	-
Service du SIAEP Haut Cher	8996	960	-89,33%
Service du SIAEP Saint-Loup Saint-Chabrais	6 387	2 856	-123,63%
Service de Tardettes	6	5	-16,67
Total vendu à d'autres services (V₃)	385 429	326 639	-13,57%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Evolution des volumes vendus



1.6.4.*Autres volumes*

	Exercice 2023 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	13 802	13 712	-0.65%
Volume de service (V9)	31 002	46 601	50.32%

1.6.5.*Volume consommé autorisé*

	Exercice 2023 en m³/an	Exercice 2024 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	721 841	772 206	6.70%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 105,84 kilomètres au 31/12/2024 (1 105.81 au 31/12/2023).

Tarification de l'eau et recettes du service

1.8. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	50,02 € TTC au 01/01/2024 sans déplacement
	97,23 € TTC au 01/01/2024 avec déplacement

49,78 € TTC au 01/01/2025 sans déplacement
96,76 € TTC au 01/01/2025 avec déplacement

*SLO***Tarifs****Au 01/01/24****Part de la collectivité****Part fixe (€ HT/an)**

	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,00 €	47,00 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		

Part proportionnelle (€ HT/m³)

	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	0,6632 €/m ³	0,6632 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 500 m ³	0,6297 €/m ³	0,6297 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 à 10 000 m ³	0,5976 €/m ³	0,5976 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	0,26 €/m ³	0,26 €/m ³
Autre : Cotisation SEC 23 (SMIEP 23)		0,20 €/m ³	0,20 €/m ³

Part du déléguétaire**Part fixe (€ HT/an)**

	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	63,17 €	62,86 €
--	---	---------	---------

Part proportionnelle (€ HT/m³)

	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	1,0328 €/m ³	1,0278 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 500 m ³	0,9915 €/m ³	0,9867 €/m ³
	Prix au m ³ de 501 à 10 000 m ³	0,9812 €/m ³	0,9765 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	0,8262 €/m ³	0,8222 €/m ³

Taxes et redevances**Taxes**

	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
--	----------------------------	-------	-------

Redevances

	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,033 €/m ³	0,065 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	
	Consommation (Agence de l'Eau)		0,32 €/m ³
	Redevance performance des réseaux d'eau Potable (Agence de l'Eau)	0 €/m ³	0,02 €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/10/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable.
 - Délibération du 18/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable.
 - Délibération du 22/10/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable.
 - Délibération du 28/11/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.
 - Délibération du 15/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Pas de délibération, le prix reste le même pour l'année 2025.

SLO

1.9.Facture d'eau type (D102.0)

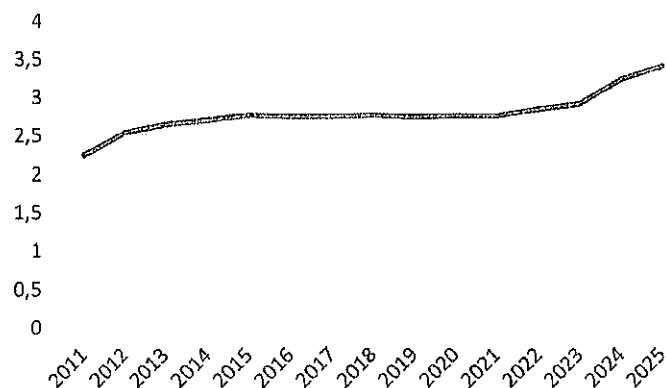


Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

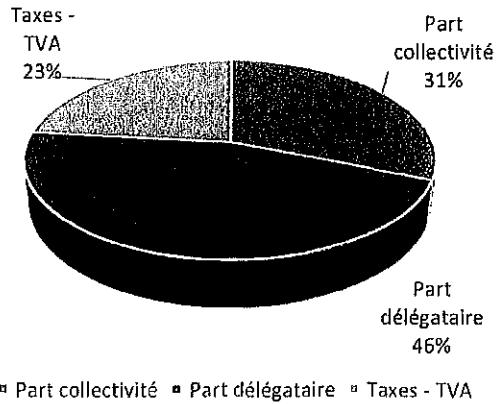
Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	47,00	47,00	0,00 %
Part proportionnelle	78,91	78,91	0,00 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité</i>	125,91	125,91	0,00 %
Part du déléguétaire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	63,17	62,86	-0,49 %
Part proportionnelle	123,11	122,51	-0,49 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au déléguétaire</i>	186,28	185,37	-0,49 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,96	7,80	96,96 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60		
Redevance de consommation (Agence de l'Eau)		39,60	
Redevance performance des réseaux d'eau Potable		2,4	
Autre : redevance SEC 23.....	24,00	24,00	
TVA	18,91	21,19	+12,06 %
<i>Montant des taxes et redevances pour 120 m³</i>	74,47	94,99	+27,55 %
Total	386,66	406,27	+5,07%
Prix TTC au m³	3,22	3,38	+5,14%

ATTENTION : L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Evolution du prix de l'eau pour une facture de 120 m³ en € TTC/m³



Répartition du montant de la facture de 120 m³



SLOW

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Alleyrat	3,22	3,38
Arfeuille-Châtain	3,22	3,38
Auzances	3,22	3,38
Beissat	3,22	3,38
Bellegarde-en-Marche	3,22	3,38
Bosroger	3,22	3,38
Brousse	3,22	3,38
Bussière-Nouvelle	3,22	3,38
Chambonchard	3,22	3,38
Champagnat	3,22	3,38
Chard	3,22	3,38
Chartron	3,22	3,38
Châtelard	3,22	3,38
Fontanières	3,22	3,38
La Chaussade	3,22	3,38
La Serre-Bussière-Vieille	3,22	3,38
La Villetelle	3,22	3,38
Le Chauchet	3,22	3,38
Le Compas	3,22	3,38
Les Mars	3,22	3,38
Lioux-les-Monges	3,22	3,38
Lupersat	3,22	3,38
Magnat-l'Étrange	3,22	3,38
Mainsat	3,22	3,38
Mautes	3,22	3,38
Moutier-Rozeille	3,22	3,38
Néoux	3,22	3,38
Peyrat-la-Nonière	3,22	3,38
Pontcharraud	3,22	3,38
Poussanges	3,22	3,38
Puy-Malsignat	3,22	3,38
Reterre	3,22	3,38
Rougnat	3,22	3,38
Saint-Alpinien	3,22	3,38
Saint-Amand	3,22	3,38

Saint-Avit-de-Tardes	3,22	
Saint-Domet	3,22	3,38
Saint-Frion	3,22	3,38
Saint-Georges-Nigremont	3,22	3,38
Saint-Julien-la-Genête	3,22	3,38
Saint-Julien-le-Châtel	3,22	3,38
Saint-Maixant	3,22	3,38
Saint-Médard-la-Rochette	3,22	3,38
Saint-Maurice Près de Crocq	3,22	3,38
Saint-Pardoux-le-Neuf	3,22	3,38
Saint-Priest	3,22	3,38
Saint-Silvain-Bellegarde	3,22	3,38
Sainte-Feyre-la-Montagne	3,22	3,38
Sannat	3,22	3,38
Sermur	3,22	3,38
Tardes	3,22	3,38

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 673 606 m³/an (294 025 m³/an en 2023*) (hors VEG).

* Le montant facturé en 2023 correspond à la seconde partie de la consommation de 2022. Le volume de la consommation 2023 est facturé en 2024, d'où la diminution importante du volume facturé en 2023.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'eau provient uniquement de l'augmentation de la part du délégataire conformément à son contrat.

1.10. Recettes



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 023-200103109-20251017-202533-DE

SLO

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers domestiques		988 637,00	
<i>dont abonnements</i>			
1 ^{er} versement (septembre année N)	436 700,37		
2 ^{ème} versement (février année N+1)	117 708,88		
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	554 409,25	988 637,00	+ 78,32%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 141 922	1 208 215	5,81%
<i>dont abonnements</i>	504 959	539 631	6,87%
Recette de vente d'eau en gros	271 114	187 863	-30,70%
Recette d'exportation d'eau brute	-		-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	257 158	10 404	-95,95%
Total recettes de vente d'eau	1 670 194	1 406 482,00	-15,79%
Recettes liées aux travaux	39 474	51 880	31,43%
Autres recettes (préciser) facturation et recouvrement redevance - Facturation et recouvrement autres comptes de tiers - Autres produits accessoires (voir RAD chap 4 - Détail des produits)	41 392	51 120	23,50 %
Total autres recettes	80 866	103 000	27,37%
Total des recettes	1 751 060	1 509 482,00	-13,80%

Recettes Agence de l'eau et SEC 23 :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevances pour prélèvement de la ressource		27 090	
Redevance pollution domestique	111 189	145 060	30,46%
Redevance consommation...			
Redevance SEC 23...		90 203	-
Total des recettes	111 189	262 353	135,95%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 760 480 € (2 416 658 € au 31/12/2023).

SLO

2. Indicateurs de performance

2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	64	0	64	0
Paramètres physico-chimiques	15	1	66	0

Un certain nombre de dépassement des valeurs de référence sur les paramètres « conductivité », « pH » sont liés aux dépassements des valeurs de référence en sortie de production, pour lesquels des ajustements sont à l'étude en 2025.

Plusieurs coliformes à faibles concentrations ont été détectés, ces analyses ont immédiatement fait l'objet de mesures correctives (réajustement de la chloration et purges si nécessaire). Ces détections ponctuelles de coliformes sont liées à des épisodes de faible résiduels de chlore sur les points de prélèvement. Le syndicat a engagé une étude de re-chloration sur son réseau et les travaux seront réalisés à partir du second semestre 2025.

Calcul du taux de conformité :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,3 %	100 %

2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les cases à cocher suivantes :

• Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

• Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	points potentiels
------------------	--------	-------------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

(15 points)

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

2.3. Indicateurs de performance du réseau

2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

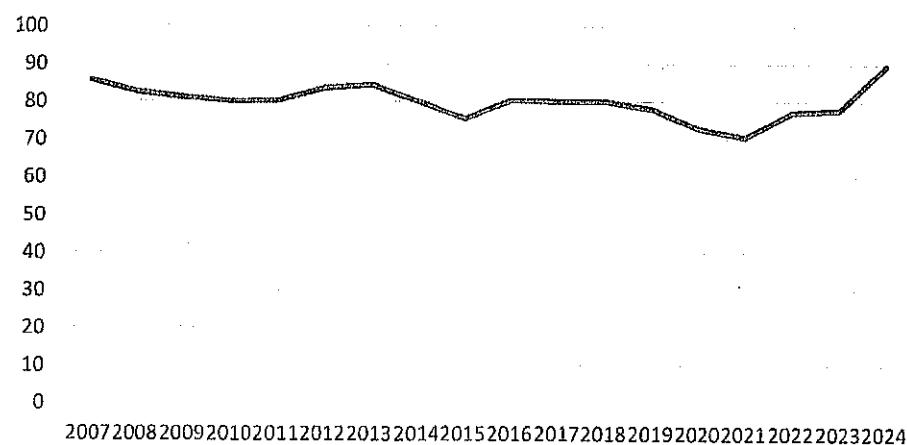
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	77,9 %	89,6%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,8	2,9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,0%	79,1%

Evolution du rendement du réseau en %



SLO

2.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_1}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de $0,5 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ ($0,9$ en 2022).

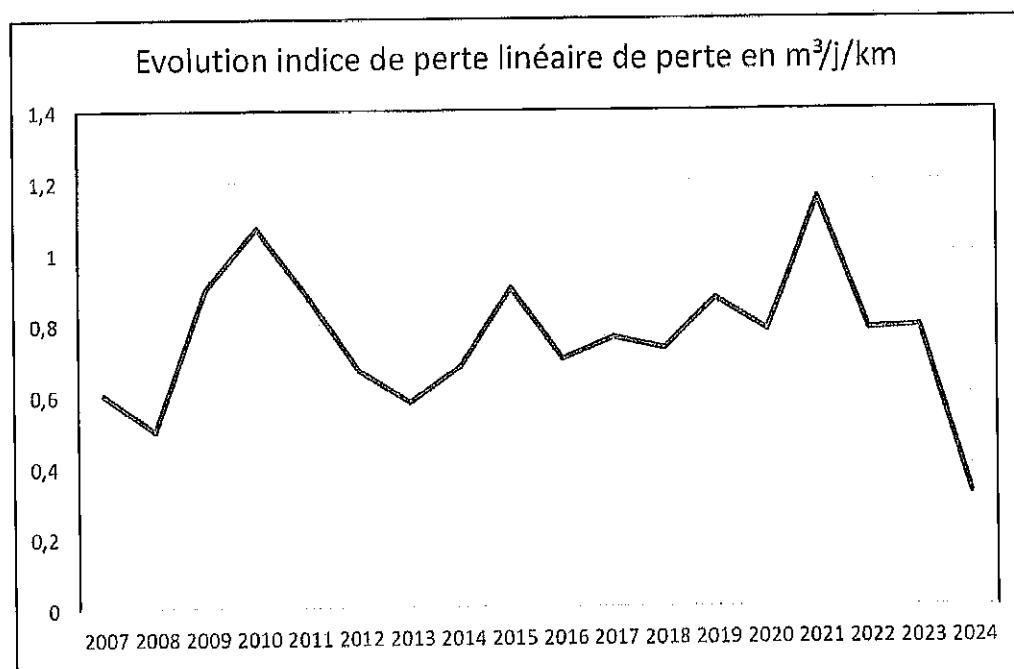
2.3.3.

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de $0,3 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ ($0,8$ en 2023).



2.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	.	-	1,61	0,03	0	3,134	0,6	0,64	0,74	3,986	2,808	1,529

Au cours des 5 dernières années, 9,77 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,18% (0,25 % en 2023).

2.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 99,5% (80% en 2023).

2.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions

effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 023-200103109-20251017-202533-DE

SLO

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 1 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,12 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

2.6. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 72

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 8,5 pour 1000 abonnés (7,1 en 2023).

S LO

3. Financement des investissements

3.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	9236	9291
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0,03 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

3.2. Montants financiers



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	433 229,59	366 667,13
Montant remboursé durant l'exercice en € dont	126 667,23	73 905,91
En capital	116 249,96	66 562,46
En intérêt	10 417,27	7 343,45

La durée de l'extinction de la dette est de 0,9 an à compter du 31/12/2024.

3.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 803 795,05 € (784 024,00 € en 2023).

L'augmentation est principalement dû aux travaux de la filière boues de la station de traitement de Magnat.

3.4. Travaux réalisés en 2024



Les travaux réalisés en 2024 sont les suivants :

Accord cadre à bons de commande

Débroussaillage et fauchage barrage, entretien espaces verts

Analyses au barrage (suivi des cyanobactéries)

Altimétrie et planimétrie au barrage

Vidéosurveillance barrage et station (caméras)

Marché cana fuyardes St Frion/Bussière Nouvelle/St Pardoux le Neuf-Néoux
Travaux réseau Reterre
Opération sobriété des usages de l'eau (récupérateurs eau de pluie et mousseurs)

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 023-200103109-20251017-202533-DE

S'LO

SUBVENTIONS 2024:

Travaux canalisation fuyarde Les Ardeliers à St Amand
Solde PPC phase travaux au captage du Puy des Vergnes

3.5. Prévision de travaux pour l'amélioration de l'exploitation et du service d'eau potable



TRAVAUX PREVUS EN 2025 :

Fin du marché canalisations fuyardes à St Frion/Bussière Nouvelle/St Pardoux le Neuf-Néoux

Suite accord cadre à bons de commande

Marché chloration réservoirs

Travaux entretien des réservoirs

Travaux canalisations fuyardes à Bosroger

Mise en place des compteurs télérelève

Suite de l'opération sobriété des usages de l'eau

Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable (fin)

CVM

Canalisations fuyardes sur les communes de Saint-Amand, Mainsat...

Sectorisation sur distribution (réservoirs)

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024 le service a reçu 8 demandes d'abandon de créance et en a accordé 7. 898,54 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m³ pour l'année 2024 (0,0002 €/m³ en 2023).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Puissent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

S LO

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12770	12 850
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,22	3,39
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,7%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,94%	89,58%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,90	0,47
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,79	0,323
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	99,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002 €	0,0012 €